

ANNEXE 1

TARIFS SPECIFIQUES A LA COMEDIE SAINT GERMAIN **Tarifs applicables dès le 1^{er} juin 2023**

SSIAP

Au prix de la location de « la Comédie Saint Germain » et selon les besoins définis dans le questionnaire, s'ajoute le tarif de la mise à disposition d'agent(s) de sécurité incendie (SSIAP).

En cas de dépassement des horaires du SSIAP, il pourrait être refacturé un supplément sur la base horaire définie ci-dessous :

	du lundi au samedi		dimanche		jours fériés			
					semaine		dimanche	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
journée (7h-21H)	26 €	31,20 €	28 €	33,60 €	52 €	62,40 €	54 €	64,80 €
nuit (21H-7H)	27 €	32,40 €	30 €	36 €	54 €	64,80 €	56 €	67,20 €

Ménage

Au prix de la location de « la Comédie Saint Germain » s'ajoute le tarif d'un « ménage classique » facturé au preneur sur la base horaire de 21 € HT, à savoir 25,20 € TTC.

Toutefois, si les locaux nécessitaient un entretien plus important, il pourrait être refacturé un supplément sur la même base horaire.

Mise à disposition de personnel – Régie d'accueil ou régie technique

Selon les besoins de la manifestation et conformément au questionnaire complété par le locataire, un régisseur interviendra auprès du preneur, soit pour les besoins de régie technique, ou à défaut en régie d'accueil afin d'accompagner l'équipe technique du preneur.

Ces prestations seront facturées au locataire par la collectivité sur la base définie par la société prestataire, selon les besoins définis sur le questionnaire, et d'après le tableau de tarifs suivant :

Coût de la prestation de régie d'accueil ou régie technique :

Prestation	Montant HT
1 journée de régie d'accueil ou technique	300 €
1/2 journée de régie d'accueil ou technique	195 €

Rémunération forfaitaire d'un repas pour les régisseurs (si celui-ci n'est pas prévu par le locataire)

Prestation	Montant TTC
1 repas	18 €

Il est prévu en outre une base d'indemnisation, en cas d'annulation de la prestation, selon les conditions ci-dessous :

Base des éléments d'indemnisation

Prestation annulée par le locataire	Pénalités
Dans un délai minimum de 3 semaines	Aucune pénalité
Dans un délai compris entre 48 h et 3 semaines	30 % du montant totale de la prestation est due
Dans un délai inférieur à 48 h	L'intégralité de la somme est due